

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-9

L'an deux mil vingt-quatre

Le quinze février

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Mmes FREBAULT, LAURENT, M. REYNAUD

Secrétaire de séance : M. PETITJEAN

Date de Convocation : 8 février 2024

OBJET : CA3B – POINT INFO EMPLOI (PIE) : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET D'EQUIPEMENT – ANNEE 2024

Dans le cadre de ses compétences obligatoires Politique de la Ville et Développement Economique, la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse s'est donnée pour mission de favoriser l'accès à l'emploi, notamment par l'action de 11 Points Info Emploi, dont elle assure le fonctionnement dans les communes et les quartiers d'habitat social de son territoire.

Elle envisage, à titre expérimental au cours de l'année 2024, de tester, à moyens constants, de nouvelles permanences d'accueil sur des territoires jusqu'alors non pourvus avec le concours de quelques communes volontaires dont fait partie Servas.

Une convention régissant les relations entre la Commune de Servas et la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse a été établie pour l'hébergement et le fonctionnement d'un Point Info Emploi, dans le cadre d'un partenariat avec mise à disposition de locaux et d'équipements adaptés.

Vu les modalités administratives, techniques et financières définies dans la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à conclure entre la Commune de Servas et la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse pour l'hébergement et le fonctionnement d'un Point Info Emploi ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

